Commune de Villereversure (Ain)

* * * *

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin 2026
Date de convocation : 29 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi cinq juin, le Conseil municipal de Villereversure s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jordan GIRERD, Maire.
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres votants : 14

Présents : Chantal CAILLE, Pascale CALLAMAND, Jérôme CHURLET, Nicolas CLAIR, Raphaële FRISON, Lilian GUICHARD, Danielle GUILLERMIN, Jordan GIRERD, David PETITJEAN, Cécile PIERRE, Véronique ROUDET, Frédéric WALLE

Absents : Daniel GAMEIRO *(pouvoir donné à M. Jérôme CHURLET)*
Cyrille MOTTET *(pouvoir donné à M. Jordan GIRERD)*
Céline AZNAR

Secrétaire de séance : Raphaële FRISON

Rapporteur : Jordan GIRERD

Objet : Délégation – mouvement de crédits

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal une délégation pour procéder, sur l'exercice 2026, à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

D'AUTORISER M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

	Le maire	**La secrétaire de séance**
	M. Jordan GIRERD	Mme Raphaële FRISON
Signature		